

# ACCÈS À L'ÉCOLE

## Parents nouvellement arrivés en France

### Description

Accueil des élèves et des parents **nouvellement arrivés en France**.

### Objectifs

Orienter les familles allophones vers les services dédiés.

---

### Procédure

#### **EN PRIMAIRE**

L'inscription s'effectue auprès de la mairie de la commune de résidence.

L'élève est ensuite admis dans l'école indiquée par la mairie.

A l'arrivée, un bilan de ses savoir-faire et ses compétences acquises dans son pays d'origine est effectué par un enseignant.

#### **DANS LE SECONDAIRE**

A l'arrivée sur le territoire, l'élève se présente au Centre d'information et d'orientation (CIO) ou au CASNAV( centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés) pour y effectuer une évaluation en langue d'origine de ses compétences acquises dans son pays.

L'affectation dans un établissement est prononcée par la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

L'inscription dans l'établissement peut alors avoir lieu, dans une classe correspondant au niveau et à l'âge de l'élève.

### Liens de connexion

Liste des CIO de l'académie de Poitiers : <http://www.cio.ac-poitiers.fr/>